



ACTUALITÉS

**Concertation loi
de programmation**

Calendrier administratif

**Pourquoi rester syndiqué
quand on est retraité ?**

Découvrez notre nouveau site

...



Paris, le 5 octobre 2012

Le SNETAA-FO a été reçu en audience au Ministère de l'Education Nationale

Le SNETAA a été reçu ce jour, vendredi 5 octobre 2012, au Cabinet du Ministre par son Conseiller à l'enseignement professionnel et par son Conseiller Social pendant 1h30. Une grande qualité d'écoute et d'échange a permis une audience constructive.

Alors que le SNETAA se réjouit de l'abrogation de la loi Cherpion, de l'abrogation de l'évaluation/notation des professeurs, des efforts faits pour permettre aux Stagiaires Professeurs d'avoir 3h de décharges par semaine, nous avons rappelé qu'il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre de collègues qualifient cette rentrée comme « la pire de toutes ». La suppression des 13.000 postes à cette rentrée, le climat délétère entre Chefs d'établissement et professeurs, une tension de violence scolaire accrue, un climat économique et social détérioré expliquent en partie ce sentiment.

Après un premier bilan sur la rentrée scolaire, le SNETAA-FO a tenu à rappeler sa détermination sur des dossiers plus spécifiques :

- **Notre soutien au Lycée Théophile Gautier de Paris et notre totale opposition au Projet de la Région de supprimer 7 établissements régionaux à Paris.** Nous avons manifesté notre vive émotion à cette « rumeur dans le PPI » et nous nous sommes élevés totalement en contre. Des entretiens entre Rectorat et Région devraient résoudre ce projet inacceptable. **Nous restons vigilants !**
- **La Titularisation des Professeurs Contractuels PLP :** nous avons rappelé que les conditions de diplômes excluaient une grande partie de ces contractuels au projet de titularisation (exigence des diplômes pour le concours interne) alors que les diplômes les plus élevés dans les disciplines où nous avons le plus de contractuels s'élèvent au mieux au baccalauréat, « au pire » au CAP. Cette question va être soulevée à la DGRH.
- **Le parcours du CAP au BTS :** nous avons redit notre demande de développer le nombre de CAP, de développer une vraie possibilité pour eux d'accéder au Bac Pro donc de leur donner la possibilité de faire un bac pro en 4 ans, de multiplier l'implantation de BTS en Lycée Pro et pour l'accès au diplôme professionnel du BTS. Nous avons exigé qu'aucune formation en LP ne soit un « cul de sac » sans possibilité de poursuite d'étude. Le parcours doit permettre aux élèves, qui en ont la possibilité, d'accéder à une qualification supérieure : du CAP au BTS voire à la Licence Professionnelle. Le Ministère a semblé avoir une écoute favorable à notre argumentation.
- **Nous avons rappelé notre opposition au CCF et à toutes ses conséquences invraisemblables dans l'organisation des établissements et pour les collègues qui croulent sous la correction des épreuves chaque année plus nombreuses.** Nous avons rappelé notre demande du paiement du CCF tel que prévu dans le décret : tous les rectorats et établissements scolaires y sont soumis sans interprétation. Le SNETAA-FO portera certaines situations devant les tribunaux administratifs. A ce propos, le Cabinet nous a fait savoir qu'il cherchait à fluidifier les parcours et à alléger fortement la « certification intermédiaire » (CAP/BEP) au cours du Baccalauréat Professionnel. La DGESCO travaille dessus et un rapport a été commandé auprès de l'Inspection Générale.
- **Le mouvement / Les mutations :** nous nous sommes étonnés de fuites (organisées?) concernant le projet de circulaire régissant les prochains mouvements de mutations des professeurs. Si la DGRH souhaite vouloir modifier le calcul des barèmes, nous avons tenté de démontrer que nous ne nous contenterions pas d'un leurre. La seule possibilité pour permettre aux Professeurs, fonctionnaires d'Etat, de muter d'une région à l'autre est de mettre au mouvement tous les postes vacants. C'est donc sur les capacités d'accueil qu'il faut travailler. Cette décision est politique, concrète et permettrait à un plus grand nombre de professeurs d'obtenir satisfaction dans leur demande de mutation. Modifier les barèmes sans ouvrir les capacités d'accueil des académies seraient non seulement un leurre mais plus encore un mensonge (en rapprochement de conjoint comme pour les autres). Nous l'avons fait savoir et nous avons dit notre détermination à ce que ces capacités d'accueil soient « ouvertes », « transparentes ». Le SNETAA-FO sera entendu sur cette question à la DGRH dans les prochains jours et ne manquera pas de le rappeler. **Le SNETAA-FO va lancer une grande campagne sur le mouvement national auprès des professeurs pour l'obtention de cette revendication juste, réelle, NORMALE !**
- **La grande loi d'orientation sur l'Education :** le SNETAA-FO a entendu des propositions ubuesques ou dangereuses pendant les discussions. Si le Ministre entend suivre les recommandations des rapporteurs, le Ministère nous a rappelé sa liberté dans ses actions. Le rapport ne sera qu'un élément parmi d'autres. A savoir si le Cabinet confirmait ce que la Presse a fait connaître - **la présence du Président de la République à la remise du rapport** - le Cabinet n'a pas souhaité ni confirmer ni infirmer cette « rumeur ».
- **La question du collège a été longuement évoquée en particulier après les annonces faites par le Ministre sur la volonté de faire découvrir l'entreprise dès la 6ème.** Le Cabinet s'est voulu rassurant puisque cette découverte n'aurait rien à voir avec de l'apprentissage mais intégrerait un grand volet « orientation ». Nous avons redit que les collègues en Prépa-Pro étaient livrés à eux-mêmes et nous avons demandé l'intervention des inspecteurs comme guides et conseillers. Nous avons rappelé aussi toute notre détermination à l'existence des SES-SEGPA-EREA avec des enseignements professionnels réels.
- D'autres dossiers plus particuliers ont été évoqués, entre autres la situation dans certains DOM-COM-TOM, la création des Instituts de Formation des Professeurs, des salaires, de l'accroissement du nombre des Heures Supplémentaires et de leur fiscalisation, etc.

L'audience s'est faite dans une écoute totale, constructive.

Le SNETAA-FO va formaliser une nouvelle demande d'audience dans les jours qui viennent pour poursuivre l'échange favorable et défendre les Professeurs pour obtenir satisfaction à leurs revendications.



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'enseignement professionnel : un pilier de l'Ecole Républicaine

Lors de la remise du rapport de la concertation au Président de la République à la Sorbonne celui-ci a prononcé un discours sur l'engagement de la fondation de l'École en application de son programme de candidat. Il a ainsi évoqué le lycée et dans ce cadre uniquement le lycée professionnel. Il entend valoriser la voie professionnelle.

Nous sommes bien sûr totalement favorables à ce que le plus haut personnage de notre État reconnaisse qu'il est temps de rendre hommage au travail accompli au service des jeunes par tous les tenants de l'enseignement professionnel.

Le parcours du CAP au BTS ne sera pas remis en cause et le SNETAA continue de plaider pour que nous en ayons bien les moyens. C'est toute la question! La rentrée que nous venons de vivre est certes celle préparée par l'ancien gouvernement mais elle se traduit pour les élèves et pour les PLP par une nouvelle dégradation des conditions de travail. Alors le changement annoncé ne doit pas se faire attendre trop longtemps surtout que nous entrons dans la préparation de la prochaine rentrée.

Le SNETAA a plaidé pour le développement des CAP, des BTS promis, des passerelles ascendantes entre la terminale CAP et la 1^{ère} Professionnelle, pour une orientation choisie et pour cela il continue à demander que les PLP y soient associés.

L'enseignement professionnel est bien spécifique. Alors c'est avec des établissements spécifiques : les LP, un corps spécifique : les PLP et des diplômes nationaux que l'enseignement professionnel est un des piliers de notre École qui permet aux jeunes, insertion professionnelle et éducation citoyenne.

C'est pour cela Monsieur le Président que nous ne sommes pas d'accord avec deux propositions de votre discours.

- Celle du développement de l'apprentissage grâce aux LP. Au contraire cette synergie est dangereuse pour la pérennité des LP même si les Régions le souhaitent.
- Celle de confier la carte des formations aux Régions. Nous refusons l'hypothèse de formations localisées qui menaceraient le cadre national des diplômés.

L'enseignement professionnel doit rester au sein de l'Education Nationale donc de l'Etat comme ses personnels. Le SNETAA constate encore que le chemin est long pour qu'une valorisation effective de la voie professionnelle. Pour autant le discours a changé et le respect que nous attendions pour nos jeunes et les PLP n'est pas loin.

Toujours aussi résolument l'ardent défenseur de la voie professionnelle et de ses personnels le SNETAA fera comme toujours entendre sa différence en toute indépendance : c'est normal pour lui et cela ne souffre aucun changement.

SOMMAIRE

Communiqué de presse p. 2

ÉDITORIAL p. 3

ACTUALITÉS

Concertation loi de programmation p. 4 & 5

Recrutement des enseignants : les chiffres du ministre de l'Education nationale p. 6

Stagiaires 2012 ! p. 7 & 8

Sorties sans qualification «reconnue» p. 9 & 10

Calendrier administratif de l'année du professeur PLP p. 10 & 11

TZR : des titulaires en déshérence p. 12

La violence en milieu scolaire p. 13

La rentrée des contractuels p. 14

Valse des Recteurs !
Mouvement de mutations chez les recteurs d'académie ?!?
Les chefs de travaux p. 15

Cadeau de rentrée : Rappel des modalités
CCF des droits à exiger p. 16

Autoritarisme des petits chefs : la souffrance des collègues
Pourquoi rester syndiqué quand on est retraité ? p. 17

CFDT : Chère que prend une retraite anticipée
Les Français opposés à la disparition des devoirs à la maison ? p. 18

Les vacances scolaires de la Toussaint 2012-2013
Service dédié aux adhérents p. 19

Calendrier de travail de la Fonction Publique
L'Éducation n'est pas une marchandise ! p. 20 & 21

Découvrez notre nouveau site p. 22



AP N° 527 / OCTOBRE 2012 /
Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération 75739
Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69
/ snetaanat@aol.com / www.snetaa.org / Directeur de la publication : Christian Lage / Commission paritaire : CPPAP 0115 S 07264 – ISSN 1273-5450 / Mise en page : Marianne Morichaud / Photographies/ Illustrations : Photos.com - Snetaa - Illustrations : Droits réservés ZAÏTCHICK

CONCERTATION LOI DE PROGRAMMATION

DÉVELOPPER LA VOIE PROFESSIONNELLE : MAINTENIR LES ACQUIS DES PLP

Le nouveau gouvernement a choisi de mettre, en fonction des priorités qui ont été données par le candidat devenu Président de la République, François HOLLANDE, l'Education est parmi les éléments de son programme.

D'ailleurs, l'Enseignement Professionnel faisait l'objet d'une des propositions du candidat aussi. Cela correspondait, nous vous le rappelons, au fait que le SNETAA s'était aussi adressé à tous les candidats à l'élection, dont François HOLLANDE.

Les réponses ont été mises sur le site internet du SNETAA : www.snetaa.org.

Ainsi le nouveau gouvernement et le Ministre de l'Education Nationale, Vincent PEILLON, ont lancé une grande concertation. Cette concertation a débuté le 5 juillet en présence du Premier Ministre, à la Sorbonne. Il y a eu un grand nombre de réunions autour de quatre groupes qui ont développé à l'intérieur de chacun de ses groupes, un certain nombre de thèmes effectués en atelier. Il y avait un premier groupe, celui de la réussite pour tous, dans lequel il était prévu qu'il y ait trois demi-journées pour la valorisation de l'enseignement professionnel. Ces réunions ont permis de confronter les positions des différentes organisations. Nous devons aussi regretter que cette concertation qui s'est ouverte, permette de donner la parole à tout le monde. Ce n'est pas cela que nous regrettons, puisque effectivement, il faut que chacun puisse s'exprimer sur les problématiques de l'Ecole. Le seul élément que nous regrettons c'est que chaque voix compte, certes, compte peut-être, mais ce qui est important est de savoir qui pèse quoi. Et notamment qui est représentatif de certaines catégories de personnes et qui défend véritablement les personnels.

Les groupes de travail se sont réunis dans un emploi du temps

lourd, puisque c'était effectivement au mois de juillet et au mois d'août, et le SNETAA a été présent à chacun des groupes et notamment à celui sur la valorisation de l'enseignement professionnel.

Nous avons entendu beaucoup de choses, beaucoup d'éléments ont été brassés notamment par la volonté de définir quel était le périmètre de l'enseignement professionnel. Nous savons que la question du périmètre pose la redoutable question de savoir si l'on englobe à l'intérieur de l'éducation nationale, la notion de formation professionnelle qui elle pour autant, dépend de la logique du Ministère du Travail.

Cette question du périmètre était une question redondante et volontairement posée par les Régions, puisqu'effectivement si l'on modifie le périmètre, on n'est plus simplement sur l'Education Nationale mais on est bien comme les Régions le souhaitent et comme c'est leur compétence d'ailleurs, sur tous les publics qui sont en formation professionnelle. Et à partir de là, nous le savons aujourd'hui, c'est bien la volonté qu'ont les Régions aujourd'hui, de n'avoir plus qu'un guichet unique de formation.

Pour autant, nous restons complètement sur la logique qui est la nôtre et nous avons défendu lors de ces réunions les positions et les mandats de notre organisation, c'est-à-dire :

- le choix à une orientation, mais une orientation qui doit être préparée dès le collège,
- la validité du parcours que nous avons appelée et que nous comptons continuer à défendre, c'est-à-dire du CAP au BTS. Nous nous sommes battus pour la réintroduction des CAP car nous pensons que les publics en difficulté doivent effectivement avoir leur place au sein de l'Education Nationale, mais aussi dans une nécessité de passerelle ascendante qui leur permet d'inté-

grer la première professionnelle.

Le Bac Pro, nous y sommes attachés et nous l'avons défendu puisque nous estimons que ce Bac Pro, justement, doit être en cohérence avec des CAP et doit préparer, à partir du moment où beaucoup de jeunes le demandent, à l'élévation de la qualification, c'est-à-dire à la possibilité de faire un BTS.

Nous nous sommes aussi largement prononcés pour le maintien des diplômes nationaux. Et c'est pour cela que nous refusons que l'orientation soit donnée aux Régions car nous y voyons la possibilité que se créaient des diplômes ou des formations locales.

Alors certes, des formations d'intérêt local peuvent être largement développées mais si elles n'entachent pas la logique de l'équilibre et du maintien sur tout le territoire de référentiels qui préparent au même diplôme, c'est-à-dire qui ont les mêmes objectifs, qui demandent les mêmes compétences et qui nécessitent la même validation, c'est-à-dire le maintien d'un diplôme national.

Pour autant, nous avons largement égratigné et critiqué les modalités de délivrance du diplôme, puisque le SNETAA continue à refuser que les diplômes nationaux ne soient délivrés que par le CCF.

Nous nous sommes battus aussi sur la logique que nous appelons « le maintien de la spécificité de la voie professionnelle » qui passe pour nous autour des différents éléments qui sont :

- un corps spécifique, le corps des PLP et c'est en cela que nous refusons le corps unique tant demandé par un grand nombre de participants à ces réunions, notamment la CGT.

Mais nous sommes aussi pour la spécificité dans des établissements particuliers, c'est-à-dire les lycées professionnels. Et nous avons

passé tout notre temps à lutter dans les débats contre les tenants du lycée polyvalent qui verrait les trois voies de manière totalement indifférenciée dans le même établissement.

Nous sommes nous, au contraire, pour une lisibilité qui donne que aujourd'hui, il y a bien des lycées professionnels qui doivent être totalement autonomes et indépendants.

Enfin cette spécificité, si elle est basée sur un corps, un établissement, elle est basée par sa représentation, c'est-à-dire le maintien des diplômes nationaux comme nous l'avons dit.

Ces débats ont nourri un grand nombre d'inquiétudes pour notre part, notamment dans les propositions de certaines organisations.

Nous sommes totalement opposés, nous l'avons écrit et nous le redisons, au corps unique !

Mais nous sommes aussi opposés à l'abaissement du nombre de périodes de formations en milieu professionnel, les PFMP, car nous redoutons qu'une seule chose : la déprofessionnalisation de la seconde.

Si cette seconde n'est plus professionnelle, ça veut dire qu'elle est indifférenciée et si elle est indifférenciée, vous imaginez bien ce qui pourrait se produire dans la logique d'un tronc commun dans un établissement qui serait un lycée polyvalent.

Que ce passera-t-il ? C'est encore une absence d'élèves pour nous, mais surtout c'est une impréparation au Bac professionnel derrière.

Donc nous refusons la diminution du nombre de semaines en milieu professionnel, même si nous savons aujourd'hui que les collègues ont des difficultés avec les publics qui leur sont confiés.

C'est bien pour cela que nous nous sommes battus, pour que l'enseignement professionnel tienne compte des publics et qu'il y ait d'abord une bonne adéquation pour savoir si le jeune relève de la seconde professionnelle ou de la seconde de CAP.

Mais c'est aussi la logique que nous avons souhaitée de l'indivi-

dualisation des parcours avec l'accompagnement personnalisé.

Nous savons qu'aujourd'hui tous ces constats ont montré que ce qui a entaché la rénovation de la voie professionnelle et qui l'a empêchée de fonctionner, c'est tout simplement que depuis trois ans, l'enseignement professionnel voit la reprise de ses moyens et les suppressions de postes sur ce secteur-là.

Alors la concertation s'est achevée le 5 octobre, à nouveau à la Sorbonne et là, cette fois-ci, en présence du Président de la République qui a fait effectivement un discours.

Un discours qui marque qu'il y aura une reprise de certains éléments du rapport sur la concertation, et non des moindres.

Le Président de la République a effectivement, en ce lieu très symbolique qu'est la Sorbonne, privilégié dans son discours en parlant du lycée, il a parlé du seul lycée : le lycée professionnel. Mais les propositions qu'il matérialise, rencontrent là aussi notre inquiétude même s'il nous reste à voir comment tout ceci sera développé.

Cette inquiétude faite sur deux propositions. La première, c'est d'introduire l'apprentissage dans les lycées professionnels et nous savons pertinemment que ça peut être un énorme risque pour la perte de notre spécificité mais aussi de notre condition d'enseignant et nous savons parfaitement qu'il y a une opposition et une concurrence entre les publics.

Et la seconde proposition serait le fait que ce sont les Régions qui seraient seules aux commandes pour la réalisation d'une carte de formation annuelle.

Nous redisons ici notre opposition à cela car nous estimons que l'Etat, c'est-à-dire le Rectorat, c'est-à-dire les lycées professionnels qui dépendent de l'Education nationale, doivent être partie prenante de la décision sur la matérialisation de la carte des formations.

Nous avons demandé qu'il y ait une réunion avant le CAEN tripartite entre la Région, l'Etat et les représentants des organisations

syndicales représentatives.

Nous voulons véritablement qu'il y ait une transparence sur la mise en œuvre de la carte des formations et sur les moyens qui y sont affectés.

Hormis cela, la création à nouveau de la formation des enseignants dans des écoles qui verraient le maintien de la spécificité et un certain nombre d'éléments matérialisent que dans le discours tout au moins il y a des nouveautés puisque c'est la volonté de respecter les personnels.

Alors nous allons voir, après que cette concertation se soit achevée la mise en œuvre d'une loi de programmation pour l'école puisque le Président a souhaité que celle-ci puisse être donnée au conseil des ministres d'ici le mois de décembre.

Nous verrons ce qui sera repris, mais nous serons effectivement intransigeants sur nos mandats et nous serons tout à fait vigilants sur le devenir de la voie professionnelle.

Pour autant nous continuons à ne pas faire de procès d'intention et nous attendons de voir comment les principes seront déclinés dans la loi d'orientation et comment seront mis en œuvre tous ces éléments de la loi d'orientation.

Pour autant nous ne pouvons pas ignorer et nous n'ignorons pas que cette rentrée a été une rentrée très très difficile pour l'ensemble des personnels. Alors certes, elle a été préparée par l'ancien gouvernement et l'ancienne équipe qui appliquait sa politique. Mais nous sommes en attente, les personnels sont en attente véritable d'une nouvelle rentrée qui soit préparée avec des moyens qui leur permettent de détendre leurs conditions de travail.

Là aussi nous serons totalement vigilants.

Alors la concertation est achevée, nous espérons que le changement, ce sera enfin maintenant !

Christian Lage
Secrétaire Général

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS : LES CHIFFRES DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La fin du mois de septembre aura été marquée par l'annonce d'une multitude de chiffres concernant l'Éducation nationale et les postes d'enseignants mis aux concours cette année.

Petit tour d'horizon pour essayer d'y voir clair : **849 647 enseignants** du 1^{er} et 2^{ème} degré en poste à la rentrée 2011.

43 500 recrutements annoncés pour cette année avec, à l'arrivée, **8281 postes créés** (« budgétisés ») en 2013.

22100 départs en retraite prévus pour l'année scolaire 2012-2013.

22100 postes mis aux concours cette année pour les étudiants titulaires du **Master 2** (bac+5), concours dont les épreuves écrites d'admissibilité viennent de commencer et dont les épreuves orales d'admission auront lieu en juin, comme chaque année. Les lauréats se retrouveront devant élèves à la rentrée 2013, avec comme inconnue leur quotité horaire de service. Un maximum de **15/18^e** devrait leur être demandé, peut-être moins... ? Le **SNETAA-FO** revendique un réel allègement de service pour tous les stagiaires !

21350 postes mis aux concours en juin 2013 pour les **étudiants de Master 1** (bac+4) qui se retrouveront « stagiaires » pendant un an dans les futures Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, (ESPE) et devront assurer un **service de 6 heures** rémunérés à hauteur d'un mi-temps. Et c'est à la fin de l'année scolaire 2012-2013, qu'ils passeront les oraux d'admission.

500 postes non enseignants, auxiliaires de vie scolaire, personnels médicaux sociaux et administratifs vont être créés cette année.



6000 « emplois d'avenir professeur » en 2013 pour les étudiants boursiers qui sont inscrits en 2^{ème} année de licence. En échange d'une indemnité de 400€ (qui se cumulera avec leurs bourses pour atteindre environ 900€), ces étudiants effectueront des « missions » dans les établissements scolaires et s'engageront à se présenter au bout de 3 ans à un concours de recrutement d'enseignants.

Le SNETAA-FO revendique la mise en place d'un réel tutorat pour ces étudiants ainsi qu'une définition précise de leurs « missions » avec une quotité horaire clairement définie !!

STAGIAIRES 2012 !

La réforme de la formation des maîtres mise en place par le gouvernement précédent a eu des conséquences dramatiques sur les conditions d'entrée dans le métier des nouveaux enseignants.

La suppression de la formation pendant l'année de stage des lauréats des concours a entraîné une surcharge de travail, un état de stress permanent, des difficultés quotidiennes très importantes, et dans certains cas, des démissions et des licenciements.

La formation initiale des enseignants est indispensable et doit être pleinement rétablie afin que l'entrée dans le métier puisse se faire à temps partagé entre complément de formation et prise en charge des classes.

La décharge de 3 heures de service mise en place cette année, est une étape importante mais pas suffisante ; elle va dans le bon sens mais sont exclus les stagiaires « disposant d'une forte expérience professionnelle ».

Le SNETAA-FO tient à ce que l'entrée dans le métier d'enseignant soit progressive et accompagné.

Que veut dire « forte expérience professionnelle » ? Nous assistons une fois encore, à des pratiques et à des lectures différentes suivant les académies :
- une circulaire académique de Versailles datant du 10 septembre 2012 adressée aux chefs d'établissements précise le champ d'application du régime de la décharge de service au titre de la formation des stagiaires :

Personnels stagiaires bénéficiaires de la décharge :

Il convient de considérer que l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, lauréats des concours externes ou internes, bénéficie par principe d'une décharge de service au titre de la formation, *à l'exclusion* :

- des stagiaires lauréats d'une liste d'aptitude ;
- des stagiaires, lauréats d'un concours externe ou interne, précédemment titulaire d'un corps de l'enseignement du second degré (ex: agrégé stagiaire ex-certifié) ;
- des stagiaires de l'année 2011-2012 placés en situation de prolongation de stage pour leur permettre d'accomplir la durée réglementaire de leur stage; ces stagiaires, qui ont eu une interruption de stage d'une durée supérieure à 36 jours (congé maladie, congé maternité...) doivent en effet prolonger leur stage selon les modalités retenues l'année précédente.

Pour toutes les autres situations, le principe de la décharge de service s'applique. Il en va ainsi notamment pour les stagiaires qui peuvent avoir exercé en qualité d'agent 2/2 contractuel, quel que soit leur statut ou leur ancienneté de service, les stagiaires placés en situation de renouvellement de stage ou les stagiaires titulaires d'un corps autre que ceux relevant de l'enseignement du second degré.

- La circulaire ministérielle :

Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation - année scolaire 2012-2013

NOR : MENH1227052C - circulaire n° 2012-104 du 3-7-2012 - MEN - DGRH B1

Dans le second degré public

Les enseignants stagiaires seront affectés devant élèves. Ils bénéficieront, à titre transitoire pour l'année scolaire 2012-2013, d'une décharge de service de trois heures postes par semaine dès lors qu'ils ne sont pas titulaires d'un autre corps enseignant ou qu'ils ne disposent pas d'une forte expérience en tant que contractuel. Les CPE stagiaires auront une décharge de six heures par semaine. Ces décharges permettront de garantir aux stagiaires l'équivalent de six heures de formation par semaine sur toute l'année scolaire. Il convient à cet égard de prévoir la libération d'une journée entière dans l'emploi du temps des stagiaires permettant d'organiser des stages filés. Les services d'enseignement libérés par l'attribution des décharges seront compensés par des heures supplémentaires/année (HSA) ou par la création de blocs de moyens provisoires (BMP) sur lesquels seront affectés des titulaires de zones de remplacement (TZR), voire des contractuels (ANT) si nécessaire. Vous veillerez dans la mesure du possible à ce que l'emploi du temps des fonctionnaires stagiaires corresponde à deux niveaux d'enseignement au maximum afin de limiter le nombre de préparations de cours et à ce qu'ils soient affectés dans le même établissement que leur tuteur. Les chefs d'établissement concourent à l'accompagnement des stagiaires, notamment en les sensibilisant à la vie de l'établissement, aux relations avec les partenaires, notamment les parents, aux projets pédagogiques et, plus généralement, à la dimension éducative et collective du métier d'enseignant.

Il s'agit de savoir comment les académies appliquent la circulaire ministérielle n°2012-104.

S'agit-il d'une libre interprétation des rectorats ? Certaines académies accordent des décharges aux nouveaux lauréats de concours ex-contractuels tandis que d'autres ne le font pas.

Des collègues qui, malgré leurs expériences professionnelles, n'ont jamais été formés, ni accompagnés au métier d'enseignant, sont reconnus « expérimentés » mais ne sont pas pour autant dispensés des journées de formation : ils assurent un service complet plus leur formation.

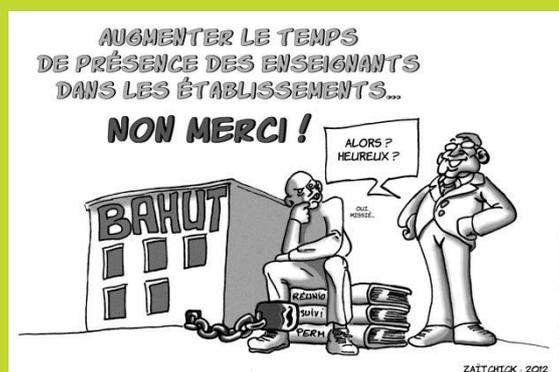
Certains doivent même obtenir le certificat en langue CLES et le certificat en informatique C2i2e pour prétendre à la titularisation, quel que soit le concours auquel ils ont été admis. Vous pouvez retrouver d'autres informations sur ce thème dans l'EP 433.

Ces collègues stagiaires sont devant une situation d'inégalité de traitement et c'est une forme de discrimination des salariés de l'Education Nationale en fonction des académies d'exercice.



Le SNETAA-FO dénonce ces conditions de service dégradées et inégalitaires face à la titularisation et ce même s'il reconnaît l'effort fait d'accorder un début d'allègement horaires pour former à notre métier.

Le SNETAA-FO rappelle qu'il est opposé à la masterisation et affirme que le recrutement par concours nationaux est indissociable des statuts particuliers et du statut de fonctionnaire d'Etat ; il s'oppose à l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement ; il exige le rétablissement de toutes les CAPLP et des postes offerts en nombre suffisant, c'est-à-dire correspondant aux départs en retraite, et la création de postes nécessaires dans les établissements.



SORTIES SANS QUALIFICATION « RECONNUE »

120000 À 150000 JEUNES, PAR AN, SANS DIPLÔMES. POURQUOI ?
VASTE QUESTION ! GROS CHANTIER !
QUI VIENDRA À BOUT DE LA « PATATE CHAUDE » ?

Depuis l'an 2000, l'union européenne considère qu'un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire est le bagage minimum pour sortir du système scolaire, donc à minima un CAP !

« L'un des enjeux majeurs de l'insertion est l'insertion sur le marché du travail. »

La note d'information DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) N°08.05 de janvier 2008, faisait un bilan positif sur dix ans quant à la réduction des abandons d'études en fin de troisième de collège ou en cours de cursus CAP et BEP : de 170000 on passait à 42000.

Aujourd'hui, le chiffre de 140000, voire 254000, selon l'usage politique qui en est fait, est avancé.

Une étude le l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), sur les quinze dernières années, souligne un taux de scolarisation des jeunes de 15 à 19 ans en baisse « préoccupante ». Ce qui expliquerait ce résultat qui plonge ses jeunes dans la précarité. (71% sans emploi, inactifs, dont les difficultés persistent à 22% dans la tranche d'âge de 22 à 29 ans)

Eric Charbonnier, spécialiste de l'éducation, estime lui que « le taux de scolarisation en France demeure élevé, mais malgré tout qu'il y a nécessité de gérer l'échec scolaire et l'insertion de ceux qui sortent sans diplôme »

L'OCDE montre l'intérêt des programmes de seconde chance. Ces experts écrivent : « apprendre ne se termine pas avec l'enseignement obligatoire »

Le Président de la République, François Hollande, s'est fixé pour objectif de réduire ces chiffres de moitié d'ici la fin de son quinquennat.

Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale, préconise le changement des rythmes scolaires : étalement de la semaine, allègement de la journée de classe, modification des calen-

driers de congés scolaires.

Il s'interroge sur les 600000 offres d'emplois non pourvues en France. Il fustige l'orientation. Il préconise la refonte des diplômes et des programmes. Il implique l'ensemble des partenaires sociaux dans la réussite des jeunes. Il réclame des formations en adéquation avec une pérennité de demande de qualification. Il veut que l'on parle d'orientation et que l'on découvre tous les métiers depuis la sixième. Il souhaite renforcer l'image des LP et de la formation professionnelle.

Donnera-t-il les moyens à l'école ?

La cinquième « journée du refus de l'échec scolaire » organisée par l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville) a mis l'accent sur « la tolérance de l'échec scolaire en France ». Elle a interrogé les raccrocheurs : La fin de la scolarité obligatoire à 16 ans est vécue soit comme un soulagement, une angoisse ou une indifférence. Ils mettent en accusation l'orientation, le manque d'intérêt, la solitude face à leurs difficultés. Les sociologues M. Esterel et B. Moignard ont mis l'accent sur « les fautes de l'école » : La gestion du retard et le climat scolaire. Nathalie Mons, maître de conférence en sciences de l'éducation à l'université de Grenoble, marraine de la journée, souligne que : « l'école n'est pas assez inclusive » « on a l'impression que tout est fait pour lutter contre l'échec scolaire, mais les résultats témoignent du contraire. »

Le dossier de rentrée de l'Éducation Nationale du 29 août 2012 donne la définition du décrochage scolaire et rappelle 4 axes prioritaires : La lutte contre l'absentéisme, Le traitement des absences, la compréhension de la situation de l'élève pour le faire renouer avec les apprentissages et enfin, le suivi de l'orientation des élèves et des procédures d'affectation.

Il énumère les dispositifs existants :

Au primaire : aide personnalisée et stages de remise à niveau

Au collège : aide au travail personnel en sixième, accompagnement éducatif, PPRE, DIMA, dispositifs relais, école ouverte, SEGPA, ULIS, ERS, internat d'excellence et parcours de découverte des métiers et des formations

Au Lycée général, technologique et au Lycée Professionnel : accompagnement personnalisé, stages passerelles, stages de remise à niveau, tutorat, entretien personnalisé d'orientation intervention GAIN (Groupe d'Aide à l'Insertion) dispositif de la MGI (Mission Générale d'Insertion).

Après le décrochage : MGI et GAIN suivi individualisé, plateforme territoriale de suivi et d'appui aux décrocheurs, missions locales, école de la deuxième chance (E2C), micro-lycées, dispositifs de MOREA (Module de Représentation à l'Examen par Alternance) et de gestion des places vacantes, maison de l'emploi et CFA (apprentissage) même.

Ce qu'en pense le SNETAA dans sa fédération FO :

L'école est le maillon essentiel de la formation de l'individu, citoyen et futur rouage de l'économie d'un pays. Mais elle ne peut à elle seule régler sur le fond tous les problèmes. Dans une société en plein changement qui connaît de plus en plus de dérives, où l'individualité est devenue la règle, dans une démocratie où plus il y a de lois et plus on a de peine à les faire appliquer, l'école doit redevenir le « sanctuaire » de la république où l'égalité de traitement est, et reste la priorité (droits et devoirs égaux, moyens identiques).

Pour cela le SNETAA revendique le retour aux fondements de l'école. Une école qui enseigne les bases nécessaires à l'inclusion de l'individu dans la société.

Cependant, le SNETAA estime qu'il

faut tous les citoyens pour construire un pays qui progresse. Chacun doit pouvoir selon ses moyens et ses envies trouver sa place, en tirer de la fierté et vivre dignement de ce qu'il apporte à la société.

Certains assimilent des compétences et des savoirs qui leur permettent de se situer dans les « élites », d'autres ne peuvent ou ne veulent évoluer que vers d'autres responsabilités, par d'autres voies mais utiles à tous. Ainsi l'école ne doit pas continuer à « forcer » l'élève à se placer là où il ne veut ou ne peut pas se hisser.

Pour cela, il faut être capable de détecter et orienter au plus vite, non pas dans le sens d'un constat d'échec à corriger mais bien dans le sens d'une prise en compte de la difficulté, des possibilités et des goûts de chacun.

Le socle commun, l'école unique, le

BAC pour tous et l'université sont les utopies d'un monde parfait que l'on se doit de proposer mais qui doivent rester des cibles idéales.

L'école coûte cher ! Mais c'est le prix à payer pour limiter les dépenses « corollaires » ou « collatérales » de l'échec de l'insertion sociale.

Le SNETAA réaffirme avec force la nécessité de tous les outils de la formation initiale (écoles, collège, Lycée général et technologique, Lycée Professionnel et établissements de l'ASH) et de tous les diplômes dès le niveau V (CAP, BEP comme certification intermédiaire, BAC PRO, BAC général, BAC technique, BTS, etc.)

Le SNETAA revendique une juste répartition des moyens et des formations sur le territoire national.

Le SNETAA demande une réelle prise en charge du handicap et de la difficulté scolaire persistante à tout niveau d'enseignement.

Le SNETAA exige le retour à un climat serein d'enseignement et au respect des personnels tant financier que statutaire.

Le SNETAA refuse la mixité des publics et insiste pour que formation scolaire initiale et apprentissage restent distincts ; que diplômes, formations et parcours soient proposés partout, accessibles, dans les deux principes complémentaires.

Le SNETAA invite tous les partenaires : écoles, élèves, parents, collectivités et décideurs à faire leur travail pour la réussite de l'insertion sociale.

*Enfin, le SNETAA demande qu'une réflexion soit menée sur le positionnement de l'adolescent face au diplôme. Par son tenant et ses aboutissants, le **diplôme doit redevenir ce pour quoi il existe**, le sésame pour l'emploi, et non le moyen de se justifier de l'école.*

CALENDRIER ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE DU PROFESSEUR PLP

L'année scolaire des professeurs PLP dans les établissements du second degré est rythmée par les opérations administratives de la gestion individuelle de la carrière et de l'organisation de l'établissement.

EN VOICI LES GRANDES LIGNES :

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<ul style="list-style-type: none"> - Début de l'année scolaire - Mouvement des personnels - Affectations des TZR 	<ul style="list-style-type: none"> - VS - Election au Conseil d'Administration (CA). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvement inter académique Parution BO Spécial - Mutation inter académique 2012-2013 	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvement inter académique - CAPA Avancement d'échelon
<p>A faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier les emplois du temps, les heures supplémentaires HSA, le versement des indemnités CCF. - Vérifier la conformité du VS avant signature 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la conformité du VS avant la signature 	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter sa fiche syndicale de suivi : Mutation inter académique - Compléter sa fiche syndicale : Avancement d'échelon 	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie des vœux sur le serveur SIAM - Compléter le dossier Congé Formation
<p>Prendre contact avec les représentants académiques pour ce qui est d'ordre technique ou de l'action sociale (aide ou prime à l'installation...).</p>	<p>Prendre contact avec les représentants académiques pour toutes questions d'ordre technique.</p>	<p>Tenue d'une permanence Mutation inter académique</p>	<p>Prendre contact avec les représentants académiques pour vous aider à compléter le dossier : barème, pertinence du projet, stratégie à mettre en place.</p>

Pour la gestion de l'avancement de votre carrière, prenez contact avec vos représentants académiques afin de connaître vos positions pour la promotion et pour la hors classe dès le début d'année.
Un changement d'avis du chef d'établissement et/ou de l'inspecteur influe énormément sur la promotion Hors-classe.

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
<p>-Préparation de rentrée : Comité Technique Académique CTA - Notation administrative - Mouvement inter académique, vérification des barèmes...</p>	<p>- Mouvement inter académique - CAPA Congé Formation - Préparation de rentrée (suite)</p>	<p>- Préparation de rentrée - carte scolaire CTA - Mouvement intra académique Parution de circulaire académique Barème Intra 2012-2013</p>	<p>- CAPA Notation administrative - Mouvement intra académique</p>
<p>A faire : Les établissements reçoivent les DHG, doivent proposer une TRMD et une proposition de répartition de service, à voter en CA.</p>	<p>- Actions diverses suivant les dossiers particuliers. - Communication des résultats des mutations inter académique à l'issue de la CAPN</p>	<p>- Compléter sa fiche syndicale de suivi de dossier : Mutation intra académique</p>	<p>- Saisie des vœux sur SIAM - Compléter sa fiche syndicale : HORS CLASSE</p>
<p>Prendre contact avec les représentants académiques afin de leur signaler les situations de vos établissements.</p>	<p>Prendre contact avec les représentants académiques sur les projets de création ou suppression de postes dans votre établissement.</p>	<p>- Tenue d'une permanence Mutation intra académique</p>	<p>Communication des résultats de la CAPA Notation administrative</p>

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
<p>- Mouvement intra académique, étude des priorités médicales. - CAPA Hors Classe</p>	<p>- Mouvement intra-académique CAPA Mise en disponibilité</p>	<p>- Phase d'ajustement, affectation des TZR, ATP, complément de service</p>	<p>- Phase d'ajustement, affectation des TZR, ATP, complément de service</p>
<p>A faire : - Prendre conseil auprès des représentants académiques concernant les différents types de mise en disponibilité</p>	<p>- Demande de révision d'affectation</p>		
<p>- Communication des résultats de la CAPA Hors Classe - Prendre contact avec les représentants académiques pour d'éventuelles modifications- demande de révisions d'affectations</p>	<p>- Communication des résultats des mutations intra académique à l'issue de la CAPA - Prendre contact avec les représentants académiques pour d'éventuelles modifications- demande de révisions d'affectations - Communication des mises en disponibilités</p>	<p>- Prendre contact avec les représentants académiques afin de leur signaler vos situations administratives particulières, vérification des statuts...</p>	<p>- Prendre contact avec les représentants académiques afin de leur signaler vos situations administratives particulières, vérification des statuts...</p>

**Le SNETAA-FO se tient à votre disposition toute l'année pour toute demande d'information complémentaire.
Le SNETAA-FO, le syndicat des PLP !**

TZR : DES TITULAIRES EN DÉSHÉRENCE

Ah ! Ça aurait été une belle idée que celle pour les rectorats de disposer d'un ensemble de titulaires volontaires pour effectuer des remplacements heureux dans une académie...

Mais qu'avons-nous en lieu et place de cela ? « Une bande d'enseignants qui ont la vie belle, attendant qu'on veuille bien les nommer quelque part ! » disent certains !

Ceux-là sont les TZR (Titulaire sur Zone de Remplacement) qui non contents de se voir décrits de façon la plus vile qu'il soit par leurs propres collègues, sont tous les jours dans le doute sur l'établissement qui va leur échoir, et avec lui ses formations et ses élèves !

Sauf à l'avoir clairement voulu, on ne devient pas TZR par choix mais bien par défaut. Ou même par négligence : celle de l'académie qui gère mal son personnel et lui colle cette étiquette faute de mieux ou celle du ministère dont les prévisions étaient si mal établies qu'il pousse ces collègues à s'interroger sur leur parcours professionnel à venir ! On crée ainsi des cohortes de pauvres hères qu'il convient de placer coûte que coûte sur des postes quelles que soient leurs attentes, quelle que soit leur situation personnelle, voire parfois quelle que soit leur discipline !

Alors, se font entendre la voix de la hiérarchie administrative quand ce n'est pas celle de l'autorité pédagogique disant : « Mais il faut bien vous occuper à quelque chose ! », « Acceptez cette tâche administrative ou rendez-vous utile dans l'établissement », ou mieux : « Reconvertissez-vous » !

C'est à présent qu'il convient de rappeler ces quelques points essentiels sur les TZR :

Le PLP TZR demeure un PLP et à plus forte raison un titulaire qui dispose à ce titre de droits comme celui d'intervenir dans sa discipline. Le TZR a en effet été recruté par voie de concours, dans une spécialité donnée et il ne saurait se sentir coupable d'être condamné jusqu'à la fin de sa carrière dans une



matière qui n'a plus les faveurs de lointains inspecteurs généraux parisiens ou décideurs locaux. Ce concours a représenté une étape essentielle dans sa vie professionnelle : pourquoi faudrait-il alors à nouveau se remettre en question sur ce qui constitue son essence-même au sein de l'Éducation nationale ?

Le TZR n'est pas une variable d'ajustement ou un NUMEN : c'est une femme ou un homme avec ses faiblesses, sans prédispositions particulières pour effectuer mieux que nulle autre femme ou nul autre homme un remplacement. Le TZR n'a pas demandé à le rester.

Enfin, le TZR n'a pas un statut de TZR : il conserve son statut de PLP et reste soumis aux obligations mais aussi aux droits qui y sont attachés !

Le SNETAA-FO suit avec toujours plus d'attention le cas de TZR malmenés qui peinent à faire entendre leurs voix dans ce concert où bon nombre d'institutions les accablent.

Le SNETAA-FO ne tolère pas qu'il soit porté atteinte à leurs conditions de travail et les défendra avec encore plus d'acharnement à chaque situation injuste.

LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Le phénomène récurrent, et pas seulement en début d'année, de la violence en milieu scolaire semble s'emballer, depuis la rentrée la liste des agressions de professeurs s'allonge inexorablement, pas moins d'une quinzaine d'agression physiques de personnels de l'Éducation ont été rapportées.

Pourtant seules les agressions les plus graves font la une des médias alors que beaucoup d'enseignants vivent cette violence au quotidien : injures, incivilités, agression physiques, diffamation sur internet ...

À l'origine il y a bien souvent un refus de l'élève de se plier aux injonctions du professeur : remontrances, demande de carnet de correspondance et renvoi du cours ont été à l'origine de ces violences.

Les incidents graves constatés relèvent à 40% de la violence verbale et à 31% de la violence physique. Mais au-delà des pourcentages le malaise des enseignants est, lui, bien une réalité.

Face à cette augmentation plus que préoccupante les professeurs sont démunis, inquiets, trop souvent seuls et non soutenus par leur hiérarchie.

Notre ministre dénonce des agressions « inacceptables » n'hésitant pas à parler de « dégénérescence des mœurs ».

L'école est le lieu de la transmission du savoir, du développement et elle peine aujourd'hui à trouver sa place.

Les sociologues psychologues ou autres peuvent bien nous donner les raisons de cette escalade de la violence envers les professeurs mais ce n'est certainement pas aux personnels de servir d'exutoire à ce mal être plus global.

Notre mission (non pas lettre de mission !) est de fournir aux jeunes qui nous sont confiés tous les moyens pour une insertion professionnelle et sociale réussie dans leur vie d'adulte.

Pour essayer d'endiguer cette montée de violence, le Ministère a annoncé la création d'un observatoire de la violence scolaire au sein de L'Éducation Nationale ainsi que le recrutement de 500 agents APS (Assistant chargé de Prévention et de Sécurité) dont le rôle sera de « participer à l'action éducative, en complémentarité avec les autres personnels » et « en cas d'incidents graves » avec « les équipes mobiles de sécurité » (EMS). Leurs missions demeurent pour le moins vastes et variées : sensibilisation des élèves au respect de l'autorité, information des personnels sur les facteurs risques, gestion des situations de tension grave, participation à « la prise en charge des élèves très perturbateurs ».

Une goutte d'eau au milieu de l'océan d'établissements en France ?

Encore « un mille-feuille » de dispositifs ?

Si vous êtes victime d'une agression verbale ou physique ne vous laissez pas influencer par l'administration qui bien souvent tente de minimiser les incidents. Chaque agression doit faire l'objet d'un signalement auprès du chef d'établissement. Il n'y a pas de petite ou grande violence, il y a la violence.

Le représentant académique du **SNETAA-FO** pourra aider, conseiller les collègues victimes d'une agression dans toutes leurs démarches auprès de l'administration.

Le **SNETAA-FO** recommande aux collègues victimes d'une agression de demander la protection juridique des fonctionnaires :

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'Administration est tenue en vertu de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires :

- De protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté
- D'accorder sa protection au fonctionnaire dans le cas où il fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle L'administration fait appel à un avocat pour assurer la défense du fonctionnaire. Les frais de justice sont pris en charge par l'état. Un agent victime d'une agression, de diffamation ou autre à l'occasion de ses fonctions a droit à la protection statutaire. Cependant, ce droit est pour lui une faculté c'est-à-dire qu'il est libre de le mettre en œuvre ou pas. Mais s'il demande cette protection, l'administration a l'obligation de lui accorder.

QUE DOIT FAIRE LE FONCTIONNAIRE VICTIME D'UNE AGRESSION PHYSIQUE, VERBALE OU DE DIFFAMATION ?

- L'intéressé doit informer son chef d'établissement qu'il a été victime d'une agression.
 - Il doit déposer plainte au commissariat ou à la gendarmerie.
 - Il doit demander, par la voie hiérarchique, le bénéfice de la protection juridique des fonctionnaires au recteur de l'académie.
- Cette demande nécessite la constitution d'un dossier comprenant :**
- La déclaration des faits par la victime (ainsi que les témoignages éventuels).
 - La photocopie du récépissé du dépôt de plainte et, le cas échéant du certificat médical (le nombre de jours d'ITT, permettra de qualifier l'infraction).
 - Le rapport circonstancié du chef d'établissement ainsi que son avis sur le lien de l'agression avec le service.
 - La déclaration d'accident de service, le cas échéant.

*Devant la multiplication des incidents le **SNETAA-FO** conseille : prenez contact avec les responsables académiques du **SNETAA-FO** ainsi qu'avec l'**ASL** (Autonome de Solidarité Laïque, partenaire de la MAIF) qui a signé un accord de partenariat pour accompagner les collègues victimes.*

LA RENTREE DES CONTRACTUELS

Comme nous l'avions déjà écrit précédemment et dénoncé, les contractuels ont payé la facture globale de la politique de suppression de postes (14 000).

Nous faisons actuellement le bilan de cette rentrée et nous pouvons déjà annoncer qu'un grand nombre de contractuels n'ont pas été renommés. Ces chiffres ne sont pas repris dans les chiffres du chômage car les contractuels ne cotisent pas à Pôle-Emploi.

Nous pouvons d'ores et déjà dire que PSA, SANOFI ou ARCELOR-MITAL sont peut-être des pourvoyeurs de chômeurs malgré leurs bénéficiaires mais notre administration n'est pas en reste avec ses personnels. Les collègues qui ont obtenu un poste se voient proposer des affectations des plus fantaisistes. Certaines académies se targuent d'avoir conservé une partie « de leur vivier » car elles ont affecté nos collègues sur des demi-postes ou sur des tiers de postes. Cette méthode leur permet de faire croire qu'elles préservent les emplois en leur sein. Il est évident que c'est un leurre des plus grossiers. Exemple : envoyer un collègue à 120 kilomètres de son domicile pour un poste à 9 heures trois fois 3 heures (lundi matin, mercredi matin et vendredi après-midi).

C'est Inacceptable. Et pour quel salaire ?

Autre ineptie de nos académies : l'interprétation fantaisiste de la loi du 12 mars 2012 concernant les CDI (Contrat à Durée Indéterminée). Des académies ont établi des CDI 18/18^{ème} et affectent aujourd'hui ces collègues sur des postes à 12 ou 14 heures et proposent un avenant au contrat initial, qui, lorsqu'ils sont signés par les collègues, donnent la possibilité à l'académie de rémunérer les contractuels sur 12 heures.

Nous rappelons que, dans ce cas-là, l'académie doit trouver le complément de service sinon le collègue effectue sa quotité horaire et reste dans son établissement de rattachement administratif pour le complément des heures jusque 18 heures. Nous vous invitons à ne pas signer ce genre d'avenant.

Si vous aviez signé suite à cette loi un CDI 12/18^{ème} ou 14/18^{ème}, vous pouvez être affectés sur un poste à 18/18^{ème}, l'académie doit vous faire un avenant favorable de 6 ou 4 heures. L'avenir des contractuels s'annonce, d'après les promesses de notre nouveau gouvernement, un peu plus clément (création de postes RAEP) mais ne mettons pas « la charrue avant les bœufs ». Beaucoup se félicitent des promesses lancées à grand renfort de publicité et relayées par tous les médias. Mais il faut faire très attention, le passé nous en a apporté la preuve. Les contractuels seront toujours tributaires du nombre de postes ouverts à ces concours. Le concours interne 2011-2012, avec la RAEP qui remplace l'épreuve d'admissibilité en est la preuve : de très nombreux candidats et très peu d'élus (voir le communiqué de presse du SNETAA-FO du vendredi 5 octobre).

Les mandats du SNETAA-FO dans ce domaine sont clairs. Le CDI n'est pas une fin en soi et n'est, en aucun cas, une titularisation dans la fonction publique d'état. Nous ne voulons plus que les contractuels soient consi-



dérés comme des variables d'ajustement budgétaire. Nous réclamons la possibilité d'accès à la titularisation avec la possibilité de suivre des formations nécessaires et des conditions de travail dignes avec une rémunération conséquente et une possibilité d'évolution de carrière.

La colère gronde.

Les contractuels se mobilisent et font entendre leur voix. De plus en plus, des manifestations se développent ici où là. A Bordeaux et à Créteil, des contractuels sont venus nombreux crier leur ras-le-bol devant leur rectorat bravant ainsi l'autorité et clamant haut et fort leurs revendications. Mais il ne faut pas que cela soit des cas isolés. Contractuels, unissez-vous, rejoignez le SNETAA-FO pour continuer la bataille ! Nous répondons aux nombreux appels « Au secours ». Nous vous informons que le SNETAA-FO organise, dans toutes les académies, des réunions d'information pour les contractuels et nous vous invitons à y assister. Elles sont animées par Paul Devaux, conseiller national chargé des contractuels (lui-même contractuel). Le mercredi 10 octobre s'est déroulée au siège du SNETAA-FO, une grande réunion avec les référents contractuels de chaque académie. Pratiquement toutes les académies étaient représentées. Cela va permettre au SNETAA-FO d'avoir dans chaque académie, des responsables contractuels capables de diffuser partout la même information. Le but pour le SNETAA-FO est de structurer et rassembler tous les contractuels sous le même drapeau (SNETAA-FO) afin de mobiliser plus massivement tous les collègues. Cette réunion nous a permis de faire le point sur la brochure « spécial contractuels ». Les thèmes abordés : la titularisation, les concours, le CDI, les arrêts maladie (jours de carence), les licenciements ...

Il est évident que sans le SNETAA-FO qui a pris à bras le corps le combat des contractuels, nous ne pourrions nous faire entendre.

Si nous voulons que ce combat arrive à son terme et ne soit pas un coup d'épée dans l'eau, il faut rejoindre le SNETAA-FO. Nous ne pouvons plus tolérer que les droits du travail, la reconnaissance professionnelle soient constamment bafoués. Nous, les contractuels, sommes une force aujourd'hui incontournable. Notre seule faiblesse est la peur du lendemain. Dans chaque académie, des petits chefs font régner la peur et pratiquent le chantage au réemploi. Alors aujourd'hui, rejoignez-nous, diffusez et faites adhérer au SNETAA-FO.

VALSE DES RECTEURS ! MOUVEMENT DE MUTATIONS CHEZ LES RECTEURS D'ACADÉMIE ?!?

**PETIT RAPPEL : CELUI DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ
EST ATTENDU COURANT FÉVRIER 2013...**

Cinq nouveaux recteurs ont été nommés, trois hommes et deux femmes, parmi eux, quatre universitaires.

Au total, ce sont 6 académies qui changent de recteurs le 28 septembre 2012 :

- **M. Ali SAIB**, professeur titulaire de chaire du Conservatoire national des arts et métiers, à Caen en remplacement de **Catherine SARLANDIE de la ROBERTIE**
- **M. Jean-Jacques POLLET**, professeur des universités, à Lille (affecté de Nancy-Metz à Lille) en remplacement de **Marie-jeanne PHILIPPE** démissionnaire.
- **M. Luc JOHANN**, professeur des universités, à Limoges en remplacement de **Jean BERTSCH**
- **Mme Françoise MOULIN** professeure des universités, à Lyon en remplacement de **Roland DEBBASCH**
- **Mme Béatrice GILLE**, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1^{ère} classe, à Nancy-Metz en remplacement de **Jean-Jacques POLLET** muté à Lille
- **M. Jacques MORET**, professeur du Muséum national d'histoire naturelle, à Poitiers en remplacement de **Martine DAOUST** démissionnaire.

Le 19 juillet dernier, il y a eu 1 changement de recteur à Paris :

- **M. François WEIL** en remplacement de Patrick Gérard démissionnaire.

Lors des précédents changements de gouvernements, le mouvement des recteurs avait été beaucoup plus important environ une quinzaine de remplacements à chaque fois.

Après avoir supprimé massivement des centaines de postes dans toutes les académies, certains recteurs sont à leur tour remerciés pour bons et loyaux services.

M. Roland DEBBASCH, ex recteur de Lyon, vit son éviction comme un «*procès d'intention politique*», il estime que «*c'est la première fois depuis l'épuration consécutive à la libération de la France, en 1944, qu'un recteur de l'académie de Lyon est relevé de ses fonctions à la suite d'un changement de gouvernement*».

Réponse du ministre : «*Le premier critère pour moi ce n'est jamais la couleur politique, c'est la loyauté à l'égard de l'Etat et c'est la compétence*».

Martine DAOUST, ex rectrice de Poitiers : «*J'ai passé l'âge de me faire démolir. Je souhaitais démissionner. C'est toujours compliqué de faire exactement le contraire de ce qu'on a fait précédemment*».

Le **SNETAA-FO** souhaite la bienvenue aux nouveaux recteurs-rectrices en espérant qu'ils accordent toute la considération nécessaire à la Voie Professionnelle.

LES CHEFS DE TRAVAUX

Le Professeur de Lycée Professionnel Chef de travaux est un conseiller proche collaborateur du Chef d'établissement (Circulaire n°2011-215 du 1^{er} décembre 2011) mais il est surtout et avant tout un Professeur de Lycée Professionnel régi par le statut des PLP (Décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des PLP).

Par conséquent les Chefs de travaux ont toute leur place au sein du **SNETAA-FO**, syndicat majoritaire des PLP et des chefs de travaux.

Le **SNETAA-FO** a toujours été attentif aux missions spécifiques des PLP Chefs de travaux et s'est attaché, dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, à prendre en compte le rôle et la place des Chefs de travaux.

C'est pourquoi le **SNETAA-FO** a décidé de mettre en place, cette année 2012-2013, **une lettre d'information mensuelle spécifique pour vous les Chefs de travaux.**

Pour que vous ne soyez plus isolés, pour vous tenir au courant de l'actualité ainsi que des thèmes spécifiques à votre activité tout au long de l'année. Pour vous accompagner dans votre vie professionnelle et syndicale.

**NE RESTEZ PAS SEUL(E) !
REJOIGNEZ NOUS ! REJOIGNEZ LE SNETAA-FO !
UNE INTERLOCUTRICE DISPONIBLE TOUS LES JOURS !**

Fort de d'une expérience de vingt ans au poste de Chef de travaux dans différents types d'établissements après une vingtaine d'année d'enseignement, elle connaît votre métier.

N'HESITEZ PAS A LA CONTACTER !

bureau.françoise@free.fr

CADEAU DE RENTRÉE : RAPPEL DES MODALITÉS

Comme à chaque rentrée scolaire, chaque adhérent du **SNETAA-FO** a reçu l'AP de rentrée (contenant de nombreuses et diverses informations) avec un autocollant, un agenda (où figure tous les responsables académiques, nationaux, leurs coordonnées, les vacances et là aussi des informations) et un marque page.

Vous avez du aussi recevoir durant l'été un 4 pages regroupant les coordonnées de vos responsables départementaux (S2) ou académiques (S3).

Mais pourquoi ?

Tout d'abord pour que vous puissiez connaître, si ce n'était pas le cas, votre responsable dans le département qui est là pour vous accompagner, vous aider tout au long de l'année.

Ensuite parce que le choix a été fait que chaque adhérent puisse retirer auprès de son S2 une écharpe polaire ou une casquette (pour les DOM-TOM).

Comment faire pour récupérer ce cadeau ?

Très simple : vous devez remplir le BON pour retirer une écharpe ou casquette (coordonnées, établissements, mail...) et le retourner à votre S2.

N'hésitez surtout pas à demander votre cadeau.

Le **SNETAA-FO** : ce sont les adhérents qui le font, qui décident, qui choisissent et qui font les mandats.

Le **SNETAA-FO** vous souhaite encore, à tous et à toutes, une bonne année scolaire !

CCF : DES DROITS À EXIGER !

Le ministère de l'Éducation nationale ne remet pas en cause l'organisation des examens sous forme de CCF ? Eh bien le **SNETAA-FO** maintient sa revendication consistant à éradiquer du champ scolaire cette forme injuste d'évaluation. En attendant qu'elle aboutisse, nous vous exhortons à jouir de vos droits dans le domaine de l'indemnisation des CCF !

Et c'est tout de suite qu'il faut s'y prendre pour la prochaine session d'examens !

En effet, des collègues nous ont signalé soit des retards dans les paiements pour les épreuves de la session 2012 quand ce ne sont pas tout bonnement des défauts de paiements. Or, nous vous rappelons que les droits à indemnités doivent être ouverts l'année-même où l'épreuve est mise en place, et liquidés en même temps (avec mise en paiement en général en été ou au début de l'année scolaire suivante).

Le **SNETAA-FO** vous propose donc de vous organiser en suivant la démarche ci-après.

Dresser la liste des épreuves et/ou sous-épreuves à faire passer

Munissez-vous du référentiel de certification de tous les diplômes à la délivrance desquels vous prenez part cette année (le site « eduscol » les répertorie tous). Reportez-vous à l'annexe « Règlement d'examen » qui présente un tableau synoptique des épreuves. Là, vous trouverez une colonne « unité » avec des codes attribués à ce qui est dénommé soit « épreuve » soit « sous-épreuve ». Il suffit de repérer celle(s) qui correspond(ent) à votre discipline (pour les épreuves ou sous-épreuves dont la modalité est le « CCF » bien entendu) : à un code correspond une indemnité due pour toute la durée de la formation.

Exemple du référentiel de certification du Bac Pro « Accueil-relation-clients et usagers » : 4 sous-épreuves codées de U31 à U34 dans l'épreuve de situation professionnelle d'accueil. Cela mène à attribuer

1'indemnité à la sous-épreuve U31, 1 indemnité à la U32, 1 indemnité à la U33 et 1 indemnité à la U34.

En conséquence, s'il est prévu que l'épreuve ou la sous-épreuve se déroule sur deux ou trois ans (les candidats sont alors soumis à des « situations d'évaluation » et non à des épreuves ou sous-épreuves à part entière), il faut diviser l'indemnité par deux ou trois et poursuivre le partage par autant de collègues s'étant impliqués par année dans l'épreuve ou la sous-épreuve, aussi bien pour sa préparation que pour sa mise en œuvre pratique avec les candidats. Le tableau ci-dessous rappelle le taux de chaque indemnité, déterminée aussi selon l'effectif.

INDEMNITÉ CCF PAR ÉPREUVE OU SOUS ÉPREUVE	jusqu'à 15 élèves	de 16 à 24 élèves	à partir de 25 élèves
MONTANT en EUROS	111	126	136

Communiquer les sommes dues au chef d'établissement

Portez vos revendications pécuniaires à la connaissance du chef d'établissement (ou du chef des travaux s'il en a reçu délégation) et encourager vos collègues à en faire de même !

Nous vous rappelons que le site internet du **SNETAA-FO** contient depuis la mise en application de ces modalités d'examen une suite complète d'outils vous permettant de calculer ce qui vous est dû.

Le **SNETAA-FO** vous accompagnera dans ce processus pour que la réglementation soit appliquée strictement en la matière !

N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants académiques du **SNETAA-FO** !

AUTORITARISME DES PETITS CHEFS : LA SOUFFRANCE DES COLLÈGUES

Alors qu'à la tête du ministère de l'Éducation Nationale s'affiche un esprit de dialogue, d'écoute et de concertation, il semble qu'au niveau des établissements scolaires cet élan ne parvienne pas encore à toucher les comportements des personnels de direction.

Ainsi, ces chefs d'établissement voire ces autres personnels indûment investis d'une partie de la charge des premiers, vraisemblablement nostalgiques d'un autoritarisme d'un autre âge s'en donnent à cœur joie dans les décisions arbitraires.

Vous avez certainement déjà vécu ce dialogue avec un personnel de direction qui veut faire passer en force une mesure inique. L'argument derrière lequel il se réfugie pour couper court à la conversation est la sempiternelle expression censée faire reculer le plus récalcitrant des professeurs : « C'est dans l'intérêt des élèves » ! Eh bien il n'est pas dans leur intérêt d'avoir face à eux des enseignants méprisés par leur hiérarchie, à qui l'on impose des conditions de travail. Par exemple : « la journée de solidarité à défaut d'avoir été effectuée l'an dernier le sera cette année ou déduite du traitement », « certains collègues sont exemptés de l'obligation d'effectuer les visites de stage », « votre service est de 30 heures parce que vous n'êtes pas face aux élèves » ou encore « vous ne percevez pas plus d'indemnités de CCF parce que le

travail rendu par ailleurs est insuffisant ».

Ces attitudes créent de véritables souffrances chez les collègues qui en sont victimes !

Il faut donc rappeler ici des évidences. Tout d'abord, ne représentent l'autorité hiérarchique dans l'établissement que le chef d'établissement lui-même et son adjoint : nul autre personnel n'est en mesure de recevoir une quelconque délégation de pouvoir pour exercer une autorité de quelque nature qu'elle soit ! Ensuite le statut particulier des PLP issu du décret modifié de 1992 est suffisamment clair pour déterminer avec précision nos conditions de travail. Mélanger les règles notamment avec celles des autres statuts comme ceux de nos collègues certifiés est impossible car anti-statutaire.

Il existe encore des cas où l'abrogation récente du décret sur l'évaluation des professeurs semble ne pas être encore suivie d'effets ; ainsi les chefs d'établissement formulent des appréciations sur le contenu du cours des enseignants alors qu'ils n'en ont pas l'autorité !

Le **SNETAA-FO** se tiendra à vos côtés chaque fois que vous serez face à de telles pratiques.

Contactez alors vite votre représentant académique et faites-lui part de votre situation. Ne restez surtout pas silencieux face aux dérives ! Ne restez pas seul !

POURQUOI RESTER SYNDIQUÉ QUAND ON EST RETRAITÉ ?

De trop nombreux syndiqués demandent leur radiation dès leur départ en retraite persuadés que cela ne sert plus à rien.

Nous pensons qu'ils ont tort : Pourquoi ?

Pour ne pas rompre les liens solidaires

Fonctionnaires pendant votre activité, vous bénéficiez de votre pension, salaire différé qui prolonge votre carrière sous une nouvelle forme : la retraite. Pendant votre phase active, vous avez tenu à vous syndiquer pour défendre votre carrière ainsi que votre métier et votre corporation. Pourquoi cesser ce combat à la retraite ? Pourquoi cet abandon en rase campagne ? Pourquoi cesser cette solidarité et perdre cet esprit de corps ?

Pour continuer le combat

Les retraités sont menacés. Un retraité isolé ne peut plus rien pour défendre sa retraite.

Nous sommes des millions de pensionnés de la fonction publique et de retraités du régime général.

Quelle tentation pour les politiques de puiser dans nos pensions et retraites, surtout en période de crise ? Quelle manne tombée du ciel ? On l'a bien vu en 1993, 2003, 2008, 2010, 2011. Quand cela s'arrêtera-t-il ? Comment faire cesser cette paupérisation des retraités ?

Comment faire pression pour revenir sur des réformes injustes ?

Comment faire barrage à de nouvelles dégradations ?

En restant unis, en nous groupant pour nous défendre. Quelle gigantesque armée que celle des retraités ! Quelle énorme force électorale ! Quelle puissance économique ! Les gouvernements le savent : les retraités forment et de loin le plus grand parti de France à condition de rester unis.

Pour continuer à s'informer

La rupture avec la période active n'est pas toujours facile à assumer. Combien se sentent perdus au moment du départ en retraite ? Combien se sentent inutiles, isolés ? Rester syndiqué est un moyen de ne pas rompre le lien avec la société, de rester informé, de recevoir des publications, de pouvoir participer à des réunions de retraités, de poser toutes les questions, de continuer à revendiquer.

Pour une poignée d'euros

Pour une cotisation de moins de 10€ par mois (entre 3 et 4€ par mois après remboursement des 2/3 en crédit d'impôt), ne quittez pas votre famille syndicale, le **SNETAA-FO**

Pour une retraite longue, digne et heureuse

CFDT : CHÉRÈQUE PREND UNE RETRAITE ANTICIPÉE

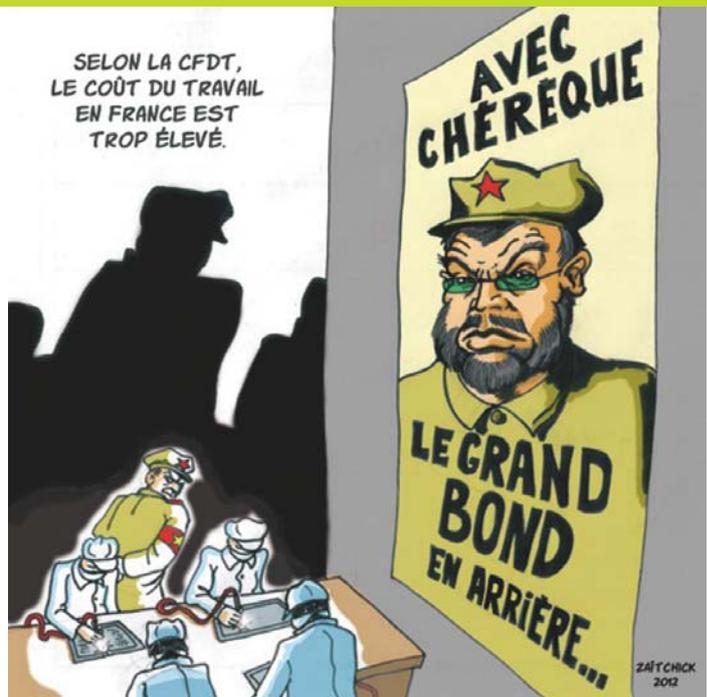
Chuchoté depuis quelques temps, le départ de François Chérèque de la direction de la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) est officiel depuis fin Septembre 2012. Il quittera ses fonctions de secrétaire général de la confédération fin novembre 2012. Il met fin à son mandat deux ans avant l'échéance normale du Congrès de 2014.

Il profite de l'alternance politique, d'une période propice pour passer la main à son successeur désigné : Laurent Berger (entré à la commission exécutive confédérale en 2009 et actuel secrétaire général adjoint). Il appartient à l'Assemblée Générale d'élire, officiellement, fin novembre son remplaçant à la tête de la confédération.

Succédant à Nicole Notat, « la dame de fer », en 2002 cet ancien travailleur social avait débuté son mandat en proposant une « nouvelle critique du capitalisme » mais très rapidement il accepte un « compromis acceptable » sur la réforme des retraites proposée par le gouvernement de l'époque ce qui entraîne un « tollé » dans ces rangs. Ce « compromis » restera accroché à son image et marquera durablement le reste de ses mandats.

Après ce « grand péché », le secrétaire général de la CFDT se rapprochera des autres confédérations et rejoindra le front syndical pour lutter en 2005 contre le Contrat Première Embauche (CPE) et en 2010 contre la réforme des retraites... Enfin...

Durant la dernière campagne présidentielle, même s'il n'a jamais appelé à voter pour le candidat socialiste, il en était proche et le programme social du nouveau président ressemble fortement à celui de la confédération.



Mais attention les relations entre la CFDT et la gauche au pouvoir ont toujours été chaotiques, orageuses.

Il a prôné tout dernièrement l'adoption du traité européen de stabilité budgétaire, qui, s'il « est loin de répondre à toutes ses attentes », lui paraît un passage obligé « pour aller vers une Europe plus sociale ».

Cette position tranche avec celles des autres confédérations dont FO : Nous sommes contre ce traité !

Après dix ans à ce poste il souhaite « ne pas faire l'année de trop », « le match de trop » et laissera donc son fauteuil de secrétaire général fin novembre.

Il a choisi de « se réinvestir dans l'activité sociale et sanitaire » et annonce que « par respect pour son successeur » il s'imposera une « cure de silence » après son départ.

Il vient d'être nommé Inspecteur Général des Affaires Sociales... Belle réussite !

LES FRANÇAIS OPPOSÉS À LA DISPARITION DES DEVOIRS À LA MAISON ?

Alors que le discours du président sur la refondation de l'école vient à peine de se terminer certains points mis en avant sont déjà contestés.

Selon un sondage de l'IFOP (Institut Français de l'Opinion Publique) plus de deux tiers (68%) des français seraient opposés à la suppression des devoirs à la maison pour les élèves de primaire (enquête réalisée par téléphone du 4 au 5 octobre 2012 auprès d'un échantillon de 1004 personnes).

Les enseignements de ce sondage montrent que plus les sondés sont jeunes plus ils sont favorables au maintien des devoirs.

Les plus ardents défenseurs des devoirs sont ceux qui ont fait le plus d'études après le baccalauréat.

Info ou intox ? Le débat est lancé...

Mais n'oublions pas qu'il faut faire très attention avec les chiffres et les sondages...

« Il y a trois sortes de mensonges : les petits mensonges, les gros mensonges, et les statistiques ».

Winston Churchill

LES VACANCES SCOLAIRES DE LA TOUSSAINT 2012-2013

Les vacances scolaires de la Toussaint dureront dorénavant deux semaines.

Ainsi en a décidé le ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon, qui a suivi l'avis et le vote du CSE (Conseil Supérieur de l'Education, cette instance regroupe des enseignants, parents d'élèves, lycéens, collectivités territoriales, chefs d'entreprises, des acteurs sociaux, organisations syndicales...)

Les premières vacances de l'année scolaire 2012-2013 seront donc allongées de 2 jours et couvriront désormais une période de deux semaines, contre 10 jours précédemment.

Elles débuteront le samedi 27 octobre et se termineront le dimanche 11 novembre. La reprise des cours s'effectuera le lundi 12 novembre au lieu du jeudi 8 novembre.

En allongeant ces premières vacances le Ministre de l'Education Nationale, le CSE et les parents d'élèves souhaitent mettre en place des rythmes plus « réguliers et équilibrés tout au long de l'année avec une cadence de 7 semaines d'école suivis de 2 semaines de vacances » (principe inscrit dans les lois de 1989 et de 2005). Cela permettra un véritable repos au cours

du premier trimestre, qui est le plus long (40% de l'année scolaire), ce qui est préjudiciable à l'attention des élèves. Les chronobiologistes ont enfin été entendus.

C'est le premier volet du vaste chantier sur la réforme des rythmes scolaires.

Cependant le nombre de jours de classe ne variera pas. Pour cela une journée sera rajoutée avant le départ des vacances d'été : départ le samedi 6 juillet après la classe (au lieu du jeudi 4 juillet) et une journée supplémentaire devra être rattrapée en avril ou en mai, le choix étant laissé localement aux recteurs : soit le mercredi 3 avril (après le lundi de Pâques) soit le mercredi 22 Mai (après le lundi de Pentecôte).

Ce premier pas de réforme fait partie d'un plan plus étendu de la réforme des rythmes scolaires qui a été abordé au cours de la grande concertation dont on attend les arbitrages et les négociations à venir.

Pour montrer sa volonté de changement, le Ministre a d'ores et déjà suspendu le calendrier scolaire 2013-2014.

Affaire à suivre...

SERVICE DÉDIÉ AUX ADHÉRENTS

Une équipe de 10 militants au quotidien s'occupe du suivi des adhérents au siège national.

L'accueil est ouvert du lundi 14h au vendredi 17h30 toute l'année.

Elle a pour but d'être à votre écoute, de répondre à vos questions, demandes et de vous accompagner dans vos différentes démarches administratives ou personnelles.

Elle assure également la mise en relation avec les différents secrétaires nationaux, académiques et les élus en CAPA et CAPN.

Les conseillers nationaux :

Muriel WENDLING, en charge des questions DOM-TOM-Hors de France, élue en CAPN
muriel.wendling@laposte.net - Tel 06 89 09 87 77

Paul DEVAUX, en charge des questions Contractuels

paul.devaux2@orange.fr - Tel 06 62 07 42 66

Les conseillers techniques :

Accompagnement et suivi des adhérents, questions diverses :

snetaanat@aol.com - Tel 01 53 58 00 34

Daniel THEVOT

Alain Romain NITKOWSKI

David KILIC

Frédéric WISNIEWSKI

Haïfa PANGOLE

Retraite :

Jacques CRETEL - jjcretel@wanadoo.fr

ASH-AIS :

Gilles CHARLOT

gilles.charlot@orange.fr - Tel 06 87 82 02 73

Certifié -Agrégé :

Jean-Pierre GAVRILOVIC

snetaa.certifieagreges@gmail.com

Toute l'équipe du national se tient à votre disposition et fera son possible pour vous apporter toute l'aide dont vous auriez besoin au côté de vos responsables départementaux et académiques.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes demandes.

Le SNETAA-FO assume son choix : être l'outil efficace des PLP pour les PLP !

CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE

La ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu, a proposé aux organisations syndicales début septembre lors d'une réunion au CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) un calendrier de travail pour l'agenda social.

Fixant « le cadre concret des échanges avec les organisations syndicales, dans le triple objectif : faire vivre un dialogue social de qualité, traduire en actes les orientations travaillées lors de la grande concertation et rendre concrets pour les agents et les citoyens les effets du changement politique portés par le gouvernement », six priorités ont été définies :

- La réforme de la Fonction Publique :

Bilan de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et mise en œuvre de la réforme de l'Etat, décentralisation, déontologie et valeurs de la Fonction Publique.

- Les droits et moyens syndicaux :

Bilans des élections professionnelles et de la mise en œuvre du soutien apporté par l'Etat, rénovation du dialogue social, carrière des agents investis de mandats syndicaux.

- L'exemplarité des employeurs :

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'amélioration de l'accueil et de l'insertion des travailleurs handicapés, la gestion des âges et l'accès des jeunes à la Fonction Publique, la situation des agents non-titulaires.



- Les conditions de vie au travail :

Amélioration de la vie au travail, les services de santé au travail, la qualité des communautés de travail de l'action publique et le climat social dans les services de l'Etat.

- Les parcours professionnels – mobilités – carrières :

Fusion des corps, Mobilité entre ministères et fonctions publiques, les dispositifs d'attractivité, les recrutements et parcours de carrière, la formation professionnelle et l'action sociale.

Tout cela doit permettre de définir « des perspectives » pour l'ouverture d'une négociation sur le sujet.

- La rémunération :

Bilan de l'évolution globale des rémunérations, travaux sur les grilles de rémunérations, les régimes indemnitaires et les mesures catégorielles. « Aucun sujet n'est tabou » pour la ministre « mais il faudra être réaliste » prévient-elle, rappelant qu'elle travaille « dans un périmètre contraint ».

De nombreux débats, discussions, négociations en perspective où le SNETAA-FO prendra toute sa place.

L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE !

Ce n'est pas à coup de bon de réduction que nous offrirons une réelle chance à notre avenir ! Alors ne bradons pas notre enseignement public !

Avant de développer ce type de cours privés, ce libéralisme... Donnons déjà une première chance à nos jeunes de réussir leur insertion sociale, professionnelle.

Soutenons un enseignement public laïque et gratuit !

Certes cela est une « charge » pour certains mais pour d'autres dont nous faisons partie, au SNETAA-FO, c'est un investissement, une chance pour notre jeunesse !

Avec le SNETAA-FO soutenez la Voie Professionnelle, un investissement pour notre futur !



CALENDRIER DE TRAVAIL PRÉVISIONNEL

FONCTION PUBLIQUE CALENDRIER DE TRAVAIL PRÉVISIONNEL

RÉFORME DE L'ÉTAT
 DÉCENTRALISATION
 FONCTION PUBLIQUE

	LE DIALOGUE SOCIAL		L'EXEMPLARITE DES EMPLOYEURS PUBLICS		PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES, RÉMUNÉRATIONS	
	Réformer avec les agents	Droits et moyens syndicaux	L'exemplarité des employeurs	Les conditions de vie au travail	Parcours professionnels, mobilité	Carières, rémunérations
SEPTEMBRE			CSFPE du 11 sept. : abrogation du décret réorientation professionnelle Lancement de la négociation égalité professionnelle ANT : comité de suivi de l'accord du 31 mars 2011			
OCTOBRE	Bilan de la RGPP et première information sur la décentralisation	Moyens du CCFP et circulaire d'application du décret du 28 mai 1982 Bilan des élections professionnelles	Égalité professionnelle, lancement des discussions	Réunion de bilan de l'accord SST de novembre 2009 Lancement de la concertation sur le plan amélioration des conditions de vie au travail	Lancement de la concertation sur les parcours professionnels, carrières, rémunérations Bilan évolution globale des rémunérations	
NOVEMBRE	Amélioration des pratiques d'encadrement		ANT, conditions d'emploi Réunion conclusive égalité professionnelle	Concertation amélioration des conditions de vie au travail	Fusion des corps	Rémunérations indiciaires (grilles) Régimes indemnitaires
DÉCEMBRE	Ouverture de la concertation sur la déontologie et les valeurs de la fonction publique Point d'étape sur la réforme de l'Etat et la décentralisation	Bilan d'étape sur la mise en œuvre des moyens syndicaux	ANT, conditions d'emploi	Concertation amélioration des conditions de vie au travail	Mobilité entre ministères et fonctions publiques Dispositifs d'attractivité et déconcentration des actes de gestion	Mesures catégorielles
JANVIER	Déontologie et valeurs de la fonction publique	Rénovation du dialogue social	Lancement de la concertation sur la gestion des âges : Etat des lieux	Réunion conclusive amélioration des conditions de vie au travail	Recrutements et parcours de carrière Formation professionnelle Action sociale	
FÉVRIER	Point d'étape sur la réforme de l'Etat et la décentralisation	Lancement de la négociation sur la carrière des agents investis de mandats syndicaux	Gestion des âges		Clôture de la concertation et perspectives pour une négociation (calendrier, méthode) Formation professionnelle	
MARS			Gestion des âges			
AVRIL		Carrière des agents investis de mandats syndicaux Conclusion de la négociation sur la carrière des agents investis de mandats syndicaux	Diversité et recrutement dans la fonction publique			

DECOUVREZ notre nouveau site www.snetaa.org en ligne, pour mieux vous informer, resserrer les liens entre notre organisation et nos adhérents



Une page d'accueil événementielle : un événement marquant dans la vie de notre syndicat, audience au ministère, édito du Secrétaire général de notre dernier AP, etc...

Une page pour un fil d'actualité syndicale, toutes nos publications, Communiqués, Déclarations, Chefs de Travaux, Contractuels, CPE, une page Documentation réservée aux adhérents seuls, avec toutes les informations et nos dossiers complets sur le CCF, les PFMP, le droit syndical, le fonctionnement du CA, les TZR, les mutations, etc... avec moteur de recherche pour faciliter votre navigation.

Une page **CONTACT** pour poser toutes les questions que vous souhaitez à votre syndicat.

NOUVEAU :

- >> Notre newsletter à laquelle vous pourrez vous inscrire,
- >> Une présence accrue sur les réseaux sociaux avec un abonnement possible à notre page Facebook,
- >> A suivre sur twitter, les actualités du monde éducatif,
- >> Un flux rss pour être informés en temps réel des mises à jour du site.



ET AUSSI :

L'adhésion en ligne pour ceux qui le souhaitent, la page du trésorier avec tarifs et bulletin d'adhésion, une cartographie des sections académiques avec un annuaire des responsables académiques et toutes leurs coordonnées. Enfin, une page en accès privé réservée aux responsables de notre organisation.



**Pour un syndicalisme indépendant, efficace, laïque
REJOIGNEZ LE SNETAA-FO**